



## Contentieux mutuelle employeur c'est moi qui suis pénalisé ?

Par **Brank**, le **30/04/2024** à **16:31**

Bonjour,

ma question est la suivante : mon employeur est au contentieux avec la mutuelle " il n'a pas averti les employés" qui lois continuons notre train de vie.. divers Rqv médicaux mais aucun remboursement ? J'appelle la mutuelle elle me dit que mon employeur est au contentieux et qu'aucun remboursement n'est prit en charge et ne sera repris après régularisation.. Ont ils le droits ? Sachant que je cotise pour une option plus élevée et qu'il l'utilise bien sur certains frais ? Quel est mon recours ? J'ai averti mon employeur de la situation j'attends ..  
cordialement Marie